

Auzais

Le mot du Maire

L'heure « a sonné », c'est la rentrée !

Parasols fermés, piscines vidées, chaises empilées, télévisions rallumées.

Durant l'été, nous avons renoué avec les multiples animations et festivités qui nous ont été offertes ; un peu plus de gaieté et de convivialité que les années précédentes.

« Pas de prise de tête ... »

Eau, gaz, électricité, entre Covid, guerre en Ukraine, inflation et sécheresse, cette année le signal d'alarme est bien actionné. Oui, il faut revoir nos habitudes, nous avons tous à y gagner. Nous entendons ces paroles tous les jours. Que de morosité !!!

Cependant vivons l'instant présent et réchauffons nous par des mots, des attitudes, des sourires et de la solidarité.

La vie communale



♦ Téléphonie mobile

La construction de l'antenne relais mobile, tous opérateurs confondus, est terminée et mise en service en juillet dernier. Cependant, des usagers ont constaté des dysfonctionnements sur leur réseau (Orange, Bouygues...). Ces problèmes ont été signalés auprès de Free, constructeur de l'antenne ; des études sont en cours.



◆ Le cimetière

Le Conseil Municipal a délibéré sur la construction d'un ossuaire. Le Conseil Départemental a attribué une subvention. Les travaux auront lieu dès les premiers mois de l'année prochaine.

◆ Base de loisirs



Précédemment le Conseil Municipal avait choisi d'agrémenter la Base de Loisirs. Différents modules de jeux pour enfants ont été retenus, la demande de subvention est à l'étude auprès du Conseil Départemental.



◆ Infos de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat

Organisation de la collecte des ordures ménagères : changement

Un nouveau mode de collecte des ordures ménagères va être déployé progressivement sur la communauté de communes à compter du **1er janvier 2023**. Suite à une étude de territoire, il a été décidé de mettre en place une **collecte par bacs collectifs** pour les déchets ménagers. Un travail de terrain a été réalisé en concertation entre la mairie et les services communautaires afin d'identifier les meilleurs em-



placements conciliant les besoins des habitants et ceux du service de collecte. Ces points de regroupement sont consultables en mairie. Ce système permet de : **gagner en confort** en utilisant les bacs collectifs à n'importe quel moment sans se soucier des jours de ramassage, **améliorer les conditions de travail des agents**, **réduire notre impact environnemental**, **maîtriser le coût global**.

Transport à la demande

Dans le Mag n° 11 distribué en juillet, un questionnaire était inséré pour recueillir vos besoins. Si vous êtes intéressé, veuillez le compléter et le retourner à la Communauté de Communes.

Le service de transport à la demande permet de se rendre à un lieu fixe, un jour de semaine précis et à un horaire déterminé après avoir réservé son trajet auprès du transporteur au plus tard la veille avant 17h.

Le transport va chercher les usagers chez eux, les dépose à un arrêt déterminé et les reprend plus tard pour les reconduire à leur domicile. Le prix de trajet est de 2€ (aller/retour).



◆ Impôts locaux

Vous avez été destinataire de votre feuille d'imposition (taxe foncière 2022). La plupart d'entre vous a constaté une augmentation.

Cette dernière est due à la révision des **bases d'imposition** du foncier bâti effectuée par les services de l'état. Ne pensez surtout pas que la Commune a augmenté les impôts, **le taux d'imposition 2022 est identique à celui de 2021 (30.05 %)**

Cependant le taux de la taxe des ordures ménagères a diminué (**11,50 % en 2021 pour 11,20 % pour 2022**).

En conclusion, la taxe foncière 2022 s'est vue augmentée.

Taxes foncières 2022	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères
Taux 2021	30,05 %	%	7,37 %	0,196 %	11,50 %
Taux 2022	30,05 %	%	7,37 %	0,195 %	11,20 %
Adresse					
Base	912		912	912	912

→ 382-en-2021 → → → ¶

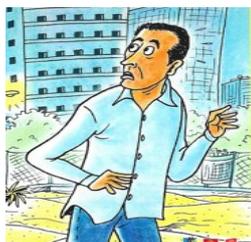
♦ *Chiens errants*

Nous vous rappelons l'**arrêté municipal du 26 octobre 2017** interdisant la divagation des chiens.

Tout animal errant, et plus particulièrement les chiens non identifiés, seront immédiatement conduits à la fourrière.

Les propriétaires d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie doivent détenir un permis. Il implique pour le maître des obligations à connaître et des précautions à prendre. Il est très important de prendre en considération, que si ces obligations ne sont pas respectées, les peines encourues peuvent être importantes, soit 3 mois d'emprisonnement et 3 750 € d'amende, ainsi qu'une interdiction définitive de détenir un animal.

♦ *Spectacle*



« **Sois exotique coco !** », c'est le titre de la comédie qui a été représentée le 6 août à la salle des fêtes. Une comédie présentée par Badradine Reguieg et son assistante Véronique Le Gaillard.

Après s'être entendu dire par un producteur parisien « Sois exotique Coco ! », il décide de prendre le contre-pied en racontant avec tendresse et humour son quartier, ses voisins, ses parents.

Le public, venu nombreux, a apprécié l'humour de cette prestation

♦ *Bibliothèque municipale*

Tous les samedis de 11 h à 12 h -le premier mercredi du mois de 14 à 15 h -Ancienne Mairie

Du nouveau pour les tout petits : nous avons reçu un don d'une quarantaine d'albums cartonnés.



La médiathèque départementale a renouvelé notre stock dans le courant de l'été pour tous les âges et tous les goûts

NOTRE ÉQUIPE : Josette Demey - Angèle Derville - Valérie de Sarrieu -
Jacqueline Troy - Chantal Turriziani - Stéphanie Walter

La vie associative

♦ *L'association Communale de Chasse d'Auzas*

La Société de Chasse de notre beau village a organisé son fameux repas annuel le 23 juillet dernier. Une belle organisation sous la tutelle de son Président Laurent, cette journée s'est déroulée dans une très bonne ambiance et accompagnée d'un beau soleil. Tout ceci complété d'un musicien et son accordéon.



◆ L'APPAA



L'association a fortement œuvré durant la saison estivale.

Les acteurs bénévoles ont porté toute leur énergie sur le lavoir et ses abords afin de le remettre, pour les yeux de tous, à sa construction d'origine. Ce lieu convivial est une priorité de sauvegarde de notre beau patrimoine local; lieu de vie et de rencontres. Merci à tous les participants qui ont contribué, au cours de l'été, à l'amélioration du cadre auzassien.



◆ Le GALA



L'association, présidée par Aurélie Bodineau, avait un programme estival bien chargé. Elle a assuré différents concerts autour du lac, sur le site « Le Robinson ». Très belle réussite !

Bravo aux bénévoles pour l'animation du village.



◆ Le Comité de jumelage Auzas-Bulgan

Suite au jumelage en 2011 de la commune d'Auzas avec celle de Bulgan en Mongolie dans le désert de Gobi, nous avons avec l'appui de l'ambassadrice de Mongolie, réalisé un échange entre les collèges de Bulgan et Salies du Salat.

Un groupe de 7 enfants, accompagnés du directeur de collège, de la professeure d'Anglais et d'une élue de la région du Gobi, sont venus pendant 10 jours à Salies, hébergés chez les parents d'élèves. Nous leur avons fait visiter notre territoire (St Bertrand, Gargas, Toulouse...), et découvrir l'océan. Cet échange qui a permis une ouverture d'esprit des enfants sur un monde qu'ils ne connaissaient pas, sur une culture différente, leur a également permis de perfectionner leur anglais.

Cette opération a été possible grâce à la générosité de

la Mairie de Salies du Salat, de la 3 CGS et du Conseil Départemental. Nous avons reçu les remerciements de parents, de Mme l'Ambassadrice et du Président de la Région Gobi.

En 2023 ce sont 8 enfants du Collège de Salies qui partiront en Mongolie retrouver leurs camarades Mongols.

L'Assemblée Générale du 23 septembre 2022 a élu le nouveau bureau, composé de : Xavier Savelli, président ; René Savelli : vice président ; Isabelle Savelli : trésorière ; Mathieu Bodineau : secrétaire.



◆ La boule auzassienne

La saison estivale a battu son plein grâce à la dévouée Karine entourée de son équipe. Les rendez vous pétanque durant ces deux mois d'été ont donné l'occasion à de nombreux amateurs de partager leur passion.

Rendez-vous à l'année prochaine !





◆ Le Comité des fêtes

La fête du village s'est déroulée les 16 et 17 juillet. Le bon repas et l'animation musicale ont fait de ces deux journées des moments de joie et de convivialité.

Un grand merci au Comité organisateur.



Infos pratiques

Sécheresse

L'été que nous venons de passer ne nous a pas épargnés. La canicule que nous avons subie a impacté notre quotidien.

Avez-vous constaté des fissures sur vos bâtiments ?

Si tel est le cas, prenez des photos accompagnées d'un descriptif et venez en informer la mairie.

Suivant le nombre de dossiers détenus nous déposerons, auprès des services de l'état, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. pour mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse.

Les services de la direction des finances nous ont annoncé que la Trésorerie de Salies du Salat fermera au 31 décembre 2022.

Encore un établissement public disparaît.

Une « Maison France Services » va voir le jour sur le territoire de la Communauté de Communes pour faciliter l'accès aux services publics.

◆ Nouveaux Auzassiens

Mme Auban, rue de Beaulieu

Mme Laborde, chemin des Crêtes

Mme Valdenaire, chemin des Crêtes

◆ Etat civil

Mariage : le 28 mai Marion Bellegarde et Loïc Marquette, tous nos vœux de bonheur

Décès : François Delrieu le 11 août, nous présentons nos sincères condoléances à toute sa famille.



Une aide aux démarches départementales en ligne :

- Subventions
- Restauration scolaire
- MDPH...

Des permanences dédiées sur votre territoire :

- Des conseils aux associations
- Des rendez-vous avec les acteurs jeunesse...



- Aide informatique
- Aide à la rédaction : CV, lettres de motivation, lettres de résiliation, courriers, etc.
- Accompagnement pour remplir vos formulaires et services en ligne
- Relais sur les thématiques telles que le logement, l'emploi, la famille, la santé, la retraite...
- Mise en relation / Information / Orientation

